

Charte de vie des services périscolaires

Votre enfant fréquente les services périscolaires municipaux du Theil-de-Bretagne. Sur ces temps, votre enfant est sous la responsabilité de la mairie. Il se doit de respecter la charte de vie suivante :

Au quotidien, j'ai le devoir:	J'ai le droit :	A la cantine, j'ai le devoir :	A la garderie, j'ai le devoir :
De respecter et d'écouter les adultes	De donner mon avis aux adultes et d'être entendu	De rentrer et de sortir calmement sans bousculade	De poser mes affaires et de m'installer tranquillement
De respecter mes camarades		D'aller aux toilettes avant le repas	De ranger les jouets que j'utilise
D'être poli		De laver mes mains avant le repas et après le passage aux toilettes	De respecter les camarades s'ils veulent faire leurs devoirs
De parler sans crier		De me tenir à table correctement	D'attendre la personne qui vient me chercher à l'intérieur du bâtiment.
De marcher calmement lors des trajets		De manger proprement sans jouer avec la nourriture	
De respecter les lieux et le matériel		De débarrasser ma table à la fin du repas	

Si je ne respecte pas ces règles, je sais que le responsable périscolaire pourra signaler mon comportement à mes parents et je risque d'avoir un avertissement.



Acte d'engagement de l'enfant au sein des services périscolaires

Cet engagement est à remettre à la mairie du Theil de Bretagne, avec la fiche d'inscription, avant l'utilisation des services.

ENFANT

Moi (Prénom, NOM) :

Elève en classe de :

JE M'ENGAGE à respecter les règles de la « Charte de vie ».

Date :

Signature de l'enfant :

RESPONSABLES LEGAUX

Nous soussignés, (Prénom, NOM) :

Madame

Monsieur

Avons pris connaissance de la charte de vie de l'enfant. Nous nous engageons à aider notre enfant et à l'accompagner dans sa démarche de bonne conduite.

Date :

Signatures :

Toute l'équipe vous remercie pour votre coopération afin d'aider votre enfant à vivre ces temps périscolaires dans les meilleures conditions.